

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2019

Excusés : J. Gallin-Martel (pouvoir à M. Vicente), M. Piraudon (pouvoir à P. Bonnaire), C. Deroux Dauphin (pouvoir à M. Rival), X. Francisco, JP. Mailles (pouvoir à B. Belony)

Secrétaire de séance : Paul Bonnaire

**Rapport d'Orientation Budgétaire** : Le budget 2019 se présente sous un jour de plus en plus tendu. En effet, l'augmentation du coût de la vie en 2018 ressort à 2,2% pour les dépenses des ménages. Toutefois, l'augmentation du panier de mairies, calculé par l'AMF et qui tient compte des dépenses principales des communes que sont les salaires et les fluides (gaz électricité) ressort à 2,7%.

La loi de finances 2019 retient une réévaluation forfaitaire de 2,2% ce qui veut dire que l'augmentation forfaitaire ne couvre pas l'inflation.

La DGF va encore être amputée par l'écrêtement calculé sur la base de 1% de nos recettes de fonctionnement de l'année précédente, soit 18 500,00€. La DGF qui était de 195 000,00€ en 2013 passera à 66 500,00€ soit une baisse de 66% en six ans. Il serait nécessaire de poursuivre la mise à niveau de nos taux qui sont très bas et qui font que les ressources par habitant de la commune sont de 713€ alors que la moyenne des communes de même importance est de 909€. Il faudrait augmenter le taux de 1%, mais cela ferait une augmentation de 3,2% pour les contribuables. Malgré tout, il est important de ne pas décrocher d'une façon trop importante, car malgré nos augmentations des derniers exercices, nos ressources par habitants continuent de diminuer (713€ en 2017 pour 766€ en 2013). Proposition d'élaborer avec une majoration des taux de 0,5%.

En investissement, cette année nous devons reporter les 400 000€ du Dojo, et inscrire 550 000€ pour la réhabilitation du Stade des mûriers, plus les sommes nécessaires en voirie, bâtiment, matériel...

Il faudra recourir à l'emprunt. Mais depuis 2013, la commune n'a pas contracté d'emprunt. Elle a poursuivi son désendettement. De plus, 2 emprunts s'arrêtent en 2020 et libèrent une annuité de 27 000€. Le recours à l'emprunt sera limité au minimum nécessaire.

**Retrait d'un poste à l'école primaire du Village** : La classe qui avait ouvert à la rentrée 2018 est proposée en fermeture à la rentrée 2019. Pour cette rentrée, nous avons contacté 5 familles qui habitent les Plattières et l'impasse de Thuyas pour leur demander de venir à l'école du Village afin de garder une capacité d'accueil à l'école de Boussieu pour les enfants du lotissement Nexity qui est juste à côté de l'école. A l'école du Village si une fermeture intervient à la rentrée, nous aurons des difficultés dès que les enfants des 30 maisons des Villas Nola arriveront dans le courant de l'année scolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer à la fermeture de classe au vu de l'effectif de 26 par classe après fermeture et de l'arrivée du lotissement de 30 maisons dont les travaux sont en cours.

**Convention avec l'ADPA** : Depuis de nombreuses années le CCAS a une convention de participation à l'ADPA du nord-Isère qui intervient auprès des personnes âgées. L'ADPA intervient de trois façons différentes :

Le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) pour aide-ménagère, aides diverses à domicile sous le contrôle du Conseil Départemental.

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) assurant les soins de suite en sortie d'hospitalisation, l'hospitalisation à domicile, les toilettes, l'accompagnement de malades Alzheimer, en convention avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Un service de transport accompagné, de jardinage et de petit bricolage pour les personnes âgées.

En 2019, l'ADPA a réalisé, sur la commune 3 998,49 heures d'intervention auprès des personnes âgées. Une rencontre a eu lieu récemment en Mairie au cours de laquelle la responsable a fait un rapport sur les personnes bénéficiant des interventions.

A la demande de la commune l'ADPA accepte la modification suivante de l'article 3 de la convention : « L'Association fournira en fin d'exercice un document avec des éléments chiffrés sur le nombre de ménages concernés et le nombre d'heures d'intervention par les différents services, au cours d'une rencontre annuelle avec les élus du CCAS. »

Décision unanime de demander au CCAS de valider la nouvelle convention avec l'ADPA.

**Réalisation d'un plan de la commune :** Avec les dénominations de nouvelles rues le plan de la commune est obsolète. Un contact a été pris avec une société de communication qui propose la réalisation d'un plan de commune financé par la publicité. Les tarifs proposés aux annonceurs semblent élevés et de plus, demandent un engagement sur trois renouvellements. Décision de prendre contact avec d'autres prestataires.

**Borne de covoiturage :** Lane installera un point de covoiturage au parking de covoiturage de Ruffieu, la prise en charge des passagers se faisant sur l'alvéole de bus voisine. Les réservations se feront sur l'application à installer sur téléphone portable, sans borne d'appel locale.

**Installation d'un jeu de panneaux de basket muraux au gymnase :** Suite à une rencontre avec le BCNV, acceptation du devis de Playgones pour un montant de 2384,00€.

**Grand débat :** un débat sera proposé à la population le 13 mars à 19h.

**Environnement :** Validation d'un point d'apport volontaire avec conteneurs enterrés, rue Jean Moulin, d'un composteur collectif à Curtet, de la mise en place de quelques légumes, en particuliers des plantes aromatiques dans deux massifs à l'essai, prévoir un balayage par une entreprise, et pour les récompenses du concours des maisons fleuries, prévoir des plantes à replanter. Un rendez-vous sera demandé au CAUE pour une réunion sur le fleurissement.

**Associations du Val d'Agny :** Participation au forum de Nivolas le 7 septembre 2019, élaboration d'un répertoire de toutes les associations du Val d'Agny et coordination des grosses manifestations.

**Déclarations préalables :**

Sébastien Talut : parcelle AD 575, en zone Ub au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'un abri de jardin de 7,5m<sup>2</sup> au 66 Allée du Clos jayet.

**Permis de construire :**

Suat Atak : parcelle AE 786, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une maison individuelle, impasse du Tilleul

Tarek Sayah : parcelle AB 337, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour aménagement d'une maison existante 98, impasse des Violettes.

Graziella Hoarau : parcelle AB 188, en zone AUbOA2 au PLU, pour construction d'une maison individuelle Allée Rose Valland.